

BULLETIN MUNICIPAL

Année 2021

SEILHAN

Le mot du Maire

Une nouvelle année commence avec les conséquences de cette 5ème vague et l'arrivée de ce nouveau virus bien plus contagieux. Tout d'abord je voudrais que nous ayons une pensée pour tous ceux qui nous ont quittés et tous ceux qui se battent contre la maladie.

L'année 2022 sera riche sur le plan politique avec les élections présidentielles et législatives. La commune procédera au recensement de la population.

Aucune festivité n'a pu avoir lieu au cours de l'année 2021, j'espère que nos associations pourront reprendre leurs manifestations qui nous permettent de nous retrouver.

Je tiens à remercier le travail accompli par le personnel communal.

Malgré cette situation de crise sanitaire, quelques travaux ont pu être réalisés : la poursuite de l'enrochement au quartier d'Arrivet, les travaux de la toiture de l'ancienne école, le plafond de l'estrade de la salle des fêtes, la mise en place d'une alarme à l'atelier communal, de grilles aux fenêtres de la salle des fêtes, le changement des fenêtres au presbytère. Des achats ont été faits : changement du copieur au secrétariat, achat d'un véhicule, d'un tracteur tondeuse homologué sur route et de petits matériels de voirie.

Prévus en 2022 : Toiture de l'église, Pose d'un panneau Stop chemin de la Cassagne, Pose de radars pédagogiques rue du village, pose de lampes supplémentaires rue du village, poursuite de travaux routiers dans le cadre du programme pool routier.

Je souhaite au nom de la commune la bienvenue aux nouveaux arrivants ainsi qu'aux nouveaux nés en 2021.

En terminant, en mon nom, au nom du Conseil Municipal et du personnel communal, je vous souhaite une année meilleure qu'elle vous apporte joie, bonheur, réussite et surtout la santé.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Denise VIGNEAUX.



COMPTE RENDU DES PRINCIPALES DECISIONS PRISES LORS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE L'ANNEE 2021.

Nous vous rappelons que l'ensemble des décisions est consultable sur le site de la Mairie ou au secrétariat

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 Mars 2021

Délibération pour approbation des nouveaux statuts des Eaux de la Barousse Comminges Save. Délibération pour motion de soutien en faveur d'une concertation préalable au niveau de la Communauté de Communes lorsque des porteurs de projets publics ou privés souhaitent installer des infrastructures ou des équipements sur une commune et que ces équipements ont une incidence sur l'ensemble du territoire communautaire et sur sa population. Délibération pour approbation du rapport de la CLECT. Délibération pour mise en place du prélèvement automatique des factures. Vote du compte de gestion 2020. Vote du compte administratif 2020. Vote des taux 2021 (même taux que 2020). Vote des subventions 2021. Vote du BP 2021. Affaires diverses : Ajout éclairage public sur la rue du village en direction de Gourdan.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 juin 2021

Décision modificative sur BP 2021 pour paiement des factures de la toiture de la salle de réunion (ancienne école). Etude des devis pour remplacement des fenêtres au presbytère : le choix s'est porté à l'unanimité, au devis de l'entreprise ABP avec variant PVC Blanc et Chêne doré pour un montant de 9 185,42€ TTC. Délibération pour le changement du photocopieur de la mairie inadapté au nouvelle méthode de travail dématérialisé (achat du copieur auprès de la société VELA pour un montant HT de 2 900€ soit 3 480€ TTC) ; Cession véhicule saxo hors d'usage suite au PV du contrôle technique : reprise par Comminges métaux services; Radars pédagogiques: suite au groupement de commande prévu par le SDEHG : nombre de radars souhaités : 2 radars autonomes,

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 octobre 2021

Délibération approbation rapport de la CLECT. Délibération dissolution du CCAS. Procédure en cours pour l'implantation de l'Antenne SFR par la Sté HIVORY, choix du Cabinet d'avocats BOUYSSOU Associés à Toulouse pour défendre la commune auprès du Tribunal Administratif. Affaires diverses : Suite à une nouvelle intrusion dans la salle des fêtes, il faudrait prévoir la pose de 2 grilles de protection

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 novembre 2021

Délibération pour modification statuts du SICASMIR, Délibération pour approbation de la CLECT (annule et remplace la délibération du 05/10/2021), Délibération pour la création d'un poste de Magistrat pour les mineurs à Saint-Gaudens, Délibération pour soutenir le maintien de la Trésorerie de Saint-Béat, Délibération pour la prime de fin d'année pour le personnel communal(200€ net), Délibération pour la pose des grilles de défense à la Salle des Fêtes : choix de l'entreprise DAMETAL au prix de 876€ TTC . Délibération pour la création du poste d'agent recenseur pour le recensement de la population 2022, l'indemnité versée sera à hauteur de la dotation de l'état soit 397€ ; Délibération pour la tarification de la location de la Salle des Fêtes : facturation de l'électricité au tarif en vigueur.

Quelques réalisations



Vos responsables de quartiers sont à votre écoute :

- LUC, ARRIVET et PRADIOT : SABADIE André, NAIGEON Elisabeth
- VILLAGE : VIGNEAUX Denise, LARQUÉ Mélody
- LA BARAQUE : COLOMBET Emilie, MARCHESI Christophe
- LE BAZERT : RIEU Adrien, SABADIE André
- LA MOULINE : OUSSET Alain, VIGNY Frédéric

ETAT CIVIL :

DECES

Louis RODRIGUEZ 3 mars 2021

Jean-Yves THIROT 30 juillet 2021

NAISSANCES :

Gabin VERGONJEANNE 3 octobre 2021

Joana MATEUS PENE 21 novembre 2021

RECENSEMENT MILITAIRE : Inscriptions en mairie pour les jeunes de 16 ans.

Recensement de la population du 20/01/2022 au 22/02/2022

Nous vous rappelons que le site de la Mairie est accessible et mis à jour très régulièrement par M. DELES P-L que nous remercions vivement.

Pour finir, le calendrier en langue « Gascon » offert par la Communauté de Communes Pyrénées Haut Garonnaises est joint à ce bulletin.

Mairie de SEILHAN

Horaires ouvertures secrétariat de mairie :

Mercredi 9h à 12h30, Samedi de 13h à 16h, Téléphone : 05 61 95 68 55 Fax : 09 52 78 53 40

Mail : bcmairie-seilhan@orange.fr

Site : www.mairie-seilhan31.fr